

Charte d'utilisation

IMPORTANT / VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS D'UTILISATION SUIVANTES / TOUTE CONSULTATION OU ACTION SUR L'AGORA DE VOTRE PART ENTRAINE VOTRE ACCEPTATION, SANS AUCUNE RESTRICTION, DES CONDITIONS DETAILLEES CI-DESSOUS

Article 1 : Objet de la Charte

La présente Charte a pour objet de définir l'usage qui doit être fait par les Utilisateurs dans le respect des droits, devoirs et obligations de chacun.

Il s'agit avant tout d'un code de bonne conduite qui précise les responsabilités des Utilisateurs, établi conformément à la législation en vigueur afin notamment :

- de maintenir à son meilleur niveau l'efficacité de l'agora
- de préserver la confidentialité et la sécurité des communications internes et externes

Article 2 : Définition préliminaires de l'agora des missions / candidats

L'interface Agora des missions/candidats permet à tout utilisateur connecté au réseau d'accéder à un ensemble d'informations et permet notamment :

- de consulter et déposer des offres de missions de Solidarité Internationale
- De déposer et consulter des CV par domaines de compétences ;

L'agora des missions/candidats est destinée aux candidats, aux structures d'envois des VIES et autres acteurs du secteur de la solidarité Internationale.

Article 3 : Les utilisateurs

Est considéré comme utilisateur toute personne physique ou morale qui, quel que soit son statut et son rôle est appelé à accéder à la partie Agora des missions/candidats du site www.france-volontaires.org : publication et consultation des offres de missions, dépôt de candidatures, consultation de la CV-thèque.

L'utilisateur de l'agora s'engage à prendre connaissance de la Charte et à en respecter les dispositions. Cette dernière est portée à la connaissance de chaque Utilisateur, notamment lors de la transmission des mots de passe et logins et par voie d'affichage électronique sur le site de France Volontaires.

Article 4 : Engagements réciproques de France Volontaires et des utilisateurs

La structure cherchant un candidat s'engage à :

- Utiliser la CV thèque de France Volontaires dans le stricte respect de son objet c'est-à-dire dans le cadre d'un projet de recrutement
- Proposer des postes ou des missions de Volontariat en rapport avec le niveau de qualification des candidats
- Publier des annonces correspondant à des opportunités professionnelles réelles et sincères et comportant au minimum les informations suivantes : nature de l'offre, l'intitulé du poste, la description des missions confiées et des compétences nécessaires à leurs exécutions, la date d'émission de l'offre, le lieu de travail et la période concernée.
- Proposer des offres en conformité avec la législation en vigueur (art. L. 122-45 et 311-4 du Code du travail) et à respecter les droits des candidats : ne pas induire le candidat en erreur, ne pas comporter de mentions discriminatoires.
- Informer France Volontaires de l'aboutissement de leurs projets de recrutement

La personne candidate pour une mission s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes le concernant. Il devra renseigner le formulaire de dépôt de candidature en saisissant l'ensemble des informations demandées le concernant. Ces informations sont indispensables à la validation du CV par l'administrateur. Tous les champs obligatoires de la candidature doivent être remplis. Le renseignement des champs avec un espace, un tiret ou tout autre signe visant à forcer la validation de la candidature sera considéré comme nul. Le champ "secteur professionnel" doit correspondre à la réalité de l'emploi auquel le candidat postule.

France Volontaires s'engage à :

- Réserver un accès gratuit et sans engagement aux partenaires pour la consultation des CV, la publication de missions. Et aux candidats en recherche de missions de volontariats pour l'enregistrement de leur CV, la consultation des annonces et l'ensemble des informations du site.

Article 5 : Conditions de suspension

France Volontaires se réserve le droit de refuser toute annonce ne répondant pas aux critères ou pouvant heurter de quelque façon les internautes, des tiers, ou même ne pas être en conformité avec l'esprit du site.

Toutes les candidatures faisant l'objet d'un contrôle de la part des administrateurs du site au moment de la validation, France Volontaires se réserve le droit de ne pas publier les candidatures qui lui semblent sortir du cadre défini sans en avertir au préalable les candidats.

Les droits d'accès de l'utilisateur peuvent donc être suspendus en cas de violation de la présente Charte. Elle est d'application immédiate.

Article 6 : Respect de la confidentialité et protection des données personnelles

Il est demandé à chaque Utilisateur de ne pas communiquer à une tierce personne, les mots de passe, logins, ...) qui lui ont été attribués.

Les utilisateurs du site sont tenus de respecter les dispositions de la loi "informatique et libertés", et notamment s'abstenir, s'agissant des données nominatives auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes

France Volontaires s'engage à ne pas commercialiser sa base de CV à des tiers. Seuls les partenaires de France Volontaires peuvent consulter les CV enregistrés. Néanmoins, les recruteurs peuvent conserver les informations collectées. Ces dernières ne sont plus sous la responsabilité de France Volontaires mais sous celle des recruteurs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les candidats et les partenaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données nominatives les concernant. Les internautes ayant candidaté sur www.france-volontaires.org peuvent donc à tout moment actualiser leur CV, le modifier ou demander à France Volontaires de le supprimer. Au bout de 3 mois, tous les CV sont supprimés de la base de données. Toutefois, les candidats conservent le droit de se réinscrire à tout moment. Les annonces ne sont pas publiées pour une durée précise. Toute annonce peut être retirée à tout moment si le recruteur en émet le souhait pour quelque raison.